



Rapport sur
l'**Action Sociale**
du Régime **Agirc**
en **2006**

Deuxième partie

RAPPORT SUR L'ACTION SOCIALE DU REGIME AGIRC EN 2006

Sommaire 2^{ème} partie : Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc pour l'exercice 2006

Introduction	7
1.1 <i>Le résultat du fonds social</i>	15
1.2 <i>La dotation sociale</i>	16
1.3 <i>Les disponibilités dégagées par les institutions</i>	19
1.4 <i>Les engagements hors bilan</i>	20
2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social	25
2.1 <i>Le résultat financier</i>	25
2.2 <i>Le résultat exceptionnel</i>	26
2.3 <i>Le résultat d'exploitation</i>	28
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale	35
3.1 <i>Les aides financières individuelles</i>	35
3.2 <i>Les financements collectifs</i>	38
3.3 <i>Les actions mutualisées</i>	40
3.4 <i>Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées</i>	40
3.5 <i>Le fonctionnement de l'action sociale</i>	42
3.5.1 <i>Les effectifs</i>	42
3.5.2 <i>Les actions de service</i>	43
3.5.3 <i>Les charges de gestion administrative et les frais spécifiques</i>	44
4.1 <i>Les prêts individuels sur le fonds social</i>	51
4.2 <i>Les prêts individuels au logement sur le fonds technique</i>	51
	53
5. Bilan des orientations sociales prioritaires	57
	58
5.1 <i>La prévention de la perte de l'autonomie</i>	59
5.2 <i>La préservation de l'autonomie au domicile</i>	60
5.3 <i>L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement</i>	62
5.4 <i>Le parc médico social propriété des institutions</i>	63
5.5 <i>L'accompagnement du handicap</i>	64
5.6 <i>Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale</i>	65
	67
Conclusion	69
Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2006	73
Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2006	75

Introduction

Un nouveau rapport sur l'action sociale pour le régime Agirc

Le premier janvier 2006, un plan comptable unique de l'Agirc et de l'Arrco est entré en vigueur. Il a donc été d'application obligatoire et immédiate dans les institutions pour toutes les opérations comptables enregistrées à compter de cette date.

La conséquence principale s'est traduite par l'harmonisation des comptes individuels des fonds sociaux Agirc et Arrco à savoir l'utilisation des mêmes numéros de comptes pour les mêmes opérations comptables ce qui n'était pas le cas auparavant.

Cela signifie donc que le périmètre d'étude des fonds sociaux est dorénavant identique.

Aussi, il a paru cohérent de saisir cette opportunité pour réfléchir à la refonte des rapports sur l'action sociale des deux régimes et d'en proposer une harmonisation.

L'option retenue consiste à s'appuyer principalement sur les informations comptables recueillies annuellement par la Direction financière des fédérations et de limiter autant que faire se peut les enquêtes parallèles menées par la Direction de l'action sociale.

Aussi, la collecte d'informations pour l'exercice 2006 a eu lieu en 3 temps :

1. Centralisation des comptes individuels en avril 2007, par la Direction financière,
2. Enquête sur les effectifs dédiés à l'action sociale dans chaque institution en juin 2007, par la Direction de l'action sociale,
3. Complément d'informations par des « états différés » sur les fonds sociaux en juillet 2007, par la Direction financière, avec contrôle de cohérence des données.

Parallèlement à cette collecte, des travaux ont été menés avec la Direction des systèmes d'information pour harmoniser les outils d'exploitation des informations comptables et statistiques.

La restitution qui vous est présentée pour le régime Agirc, dans les pages suivantes, en est le résultat.

Elle s'organise en trois documents principaux :

- Le 1^{er} document constitue une synthèse du rapport sur l'action sociale,
- Le 2^{ème} document comprend l'essentiel du rapport : la vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc,
- Le 3^{ème} document rassemble des tableaux permettant une étude des principales actions menées par chaque institution du régime.

Le régime Agirc en 2006 comprend 25 institutions.

Dans l'exposé seront particulièrement développées les actions dites prioritaires de l'action sociale du régime définies par la commission sociale dans le 7^{ème} programme de l'action sociale 2004-2008.

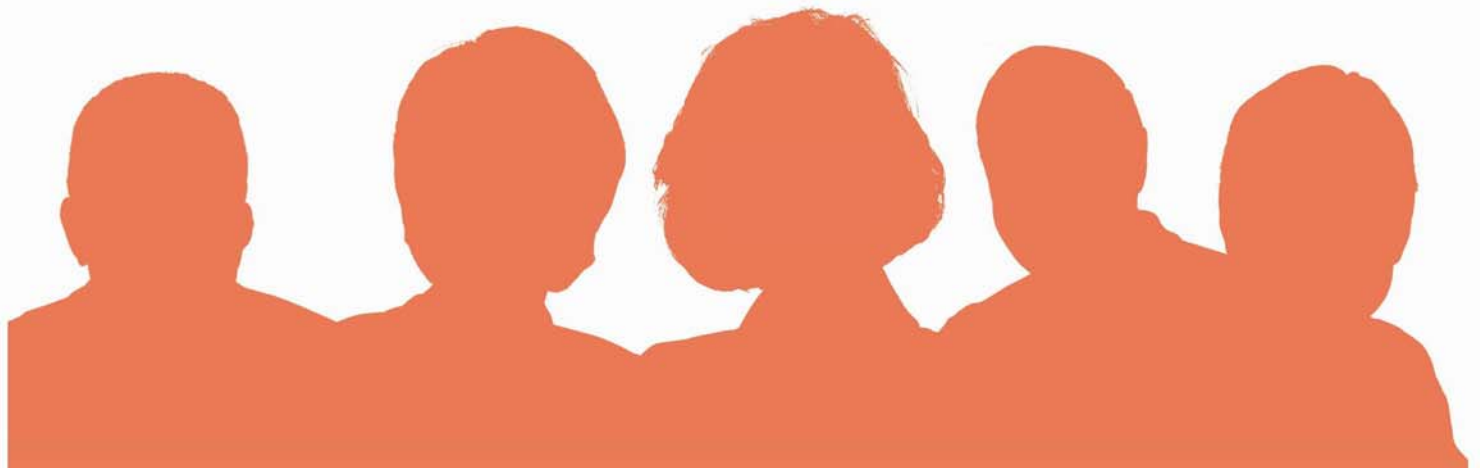
Il est à noter que le nouveau périmètre de l'étude des fonds sociaux pour l'exercice 2006 rend plus délicate la comparaison avec les informations recueillies en 2005. Les comparaisons qui

pourront vous être proposées seront donc à manier avec prudence, seules les tendances sont significatives.

Par ailleurs les modifications liées au nouveau rapport sur l'action sociale ont été finalisées puis diffusées aux directions sociales des institutions dans le courant de l'année 2006, entraînant pour certaines des mises à jour importante de leur propre outil de reporting.

Aussi, les états différés intégrant une nouvelle répartition des aides individuelles, des financements collectifs et des actions mutualisées ne seront pas complétés pour cette première année de façon totalement optimale. Une plus grande visibilité sera possible lors de l'étude des fonds sociaux 2007.

Vision d'ensemble de l'action sociale du régime Agirc en 2006



1. Analyse comptable du fonds social

Le fonds social en 2006

➤ Nombre d'institutions de retraite	25
➤ Dotation sociale + 1 % par rapport à 2005	95,9 M€
➤ Résultat du fonds social + 49,7 % par rapport à 2005	27,7 M€
➤ Charges d'exploitation - 3 % par rapport à 2005	89,9 M€
➤ Utilisation de la dotation sociale (par les charges d'exploitation)	94 %
➤ Disponibilités à long terme Soit 13,94 mois de charges	124,5 M€
➤ Engagements hors bilan	19,2 M€

1. Analyse comptable du fonds social

1.1 Le résultat du fonds social

L'analyse a porté sur les comptes individuels du fonds social des 25 institutions Agirc et sur les comptes du fonds social de la fédération. En effet, l'Agirc, depuis 2005, gère une réserve sociale mutualisée alimentée par le tiers des plus values des cessions du parc vacances et dédiée à la réalisation ou à la rénovation d'établissements sociaux et médico-sociaux.

En ce qui concerne les fonds sociaux des 25 institutions, le compte de résultat cumulé est présenté ci-après :

Exercice 2006

Produits	
Dotation sociale	95 898 653
dotation action sociale	95 898 653
autres	0
Autres produits d'exploitation	2 944 488
Total produits d'exploitation	98 843 141
Produits financiers	30 244 829
Produits exceptionnels	5 890 363
Sous total produits	134 978 333
Résultat perte (négalif)	0
Total produits	134 978 333
Charges	
Interventions sociales	49 882 572
Autres charges d'exploitation	40 015 628
Charges d'exploitation	89 898 200
Charges financières	10 506 379
Charges exceptionnelles	6 910 638
Sous total charges	107 315 217
Résultat excédent (positif)	27 663 116
Total charges	134 978 333

Il fait apparaître un résultat annuel excédentaire de **27,7 M€**. La forte variation enregistrée sur trois ans (excédent de 18,5 M€ en 2005 et excédent de 29,8 M€ en 2004) est relativement liée aux variations des résultats financiers et exceptionnels.

Les principaux postes du compte de résultat seront analysés dans le point 2, à savoir, le compte de résultat d'exploitation, financier et exceptionnel.

Parmi les 25 institutions, 22 institutions ont un résultat excédentaire, alimentant la réserve, et 3, un résultat déficitaire, réduisant la réserve. Le détail concernant chaque institution est présenté dans la troisième partie du rapport.

1.2 La dotation sociale

Exercice 2006

Dotation sociale	95 898 653
Charges d'exploitation	89 898 200
Charges totales	107 148 013
Ressources totales	134 978 333
Charges exploitation/Dotation sociale	94%
Charges totales/Dotation sociale	112%
Charges totales/Ressources totales	79%

La dotation sociale s'élève à **95,9 M€** en 2006, elle est en hausse de moins de 1 % par rapport à 2005.

Les ressources totales s'élèvent à **134,9 M€**, elles sont en hausse de 1,4 % par rapport à 2005. Les ressources comprennent les produits d'exploitation, les produits financiers et les produits exceptionnels.

Il est à noter que la dotation sociale seule ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du fonds social, le rapport des charges totales sur la dotation sociale est de **112 %**, mais que l'ensemble des ressources du fonds social n'est pas totalement consommé (79 %). Cela signifie que l'excédent viendra augmenter la réserve du fonds social.

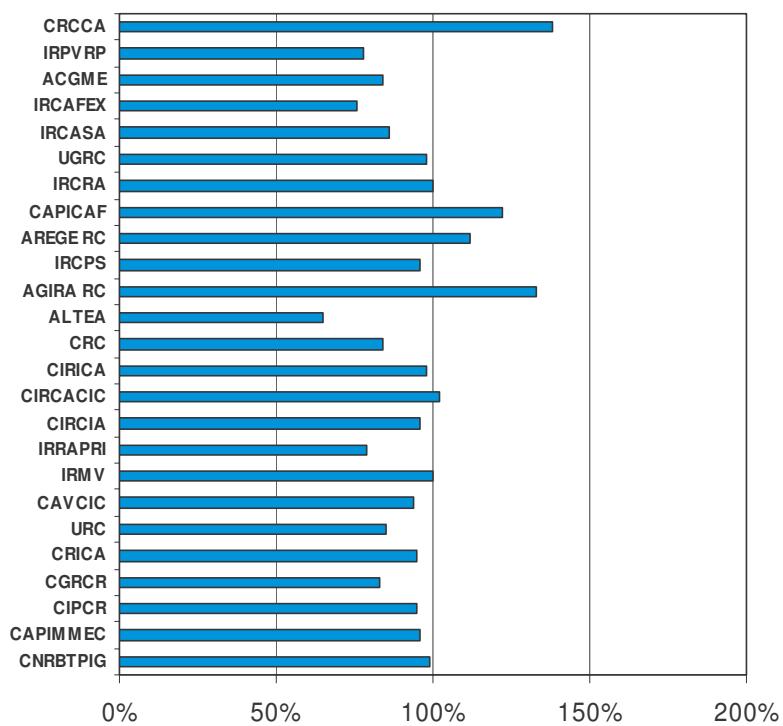
Par ailleurs, les trois ratios se sont modifiés à la baisse par rapport à 2005 :

- Charges d'exploitation/Dotation sociale 2005 = 98 %
- Charges totales/Dotation sociale 2005 = 121%
- Charges totales/Ressources totales 2005 = 86 %

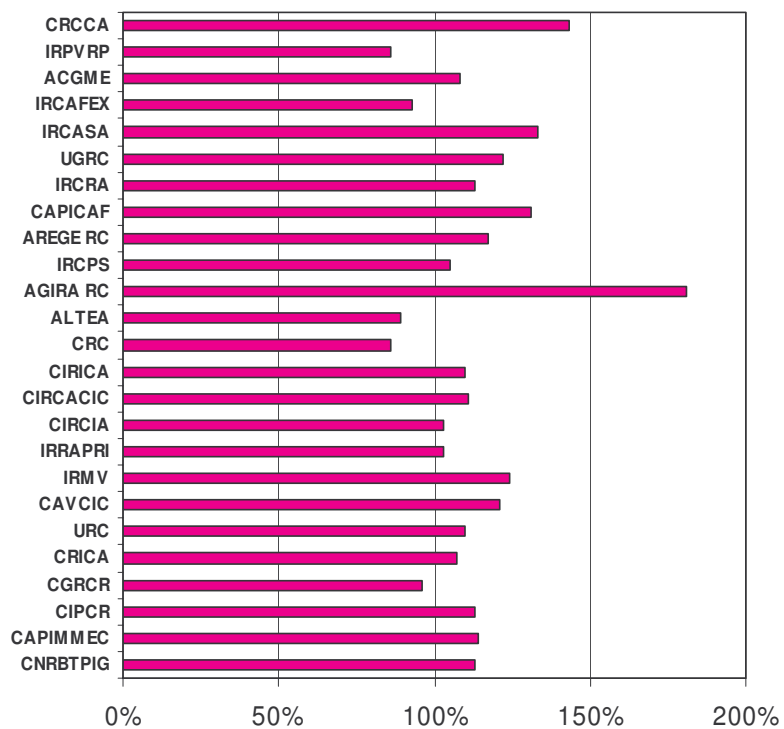
Les graphiques suivants illustrent les ratios de consommation de la dotation sociale et des ressources totales pour chaque institution et montrent la diversité des situations :

- 7 institutions utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses d'exploitation et 9 autres plus de 90%. 9 institutions se situent en deçà,
- 20 institutions (dont les 7 précédentes) utilisent l'intégralité de leur dotation sociale pour leurs dépenses totales,
- 3 institutions dépensent plus que leurs ressources totales et puisent donc dans la réserve du fonds social (AREGE RC, CAPICAF et CRCCA), 3 dépensent plus de 90% de leurs ressources totales et constituent des réserves et 19 institutions constituent des réserves de plus de 10 % de leurs ressources totales.

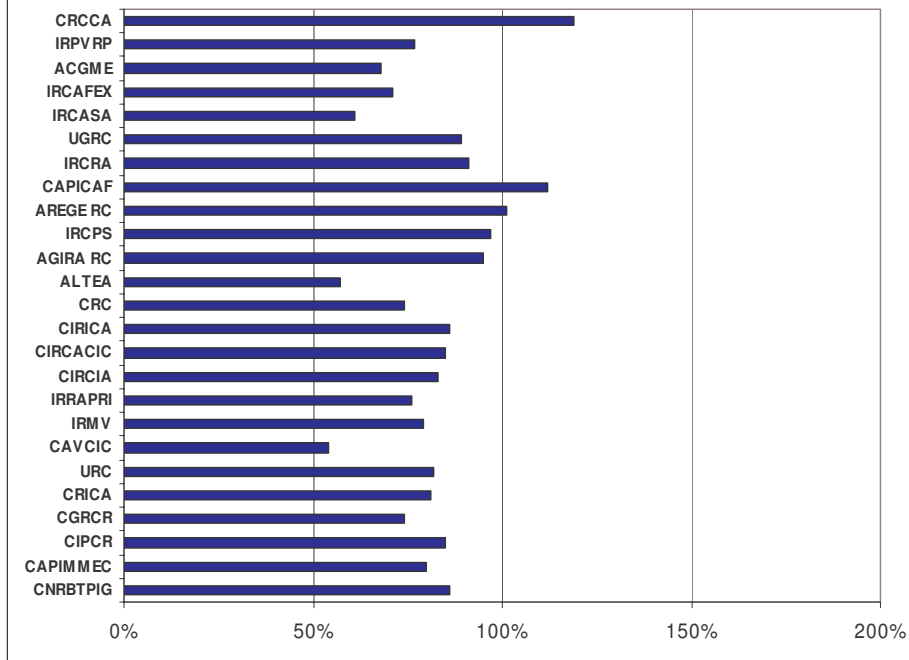
Utilisation de la dotation sociale par les charges d'exploitation



Utilisation de la dotation sociale par les charges totales



Utilisation des ressources totales par les charges totales



1.3 Les disponibilités dégagées par les institutions

Il est proposé d'utiliser un autre indicateur que le calcul des réserves disponibles pour mesurer les disponibilités dégagées par les institutions à plus ou moins long terme.

En effet, les réserves disponibles des institutions (hors immobilisations notamment) sont placées, et représentent à l'actif du bilan « l'activité de placement ». Les produits financiers générés par ces placements seront étudiés ultérieurement dans le compte de résultat financier.

En outre, les institutions peuvent également être détentrices de créances (des sommes à recevoir) vis-à-vis de tiers qui seront payées à plus ou moins longue échéance.

Au passif du bilan du fonds social vont apparaître les dettes des institutions qu'elles devront honorer à plus ou moins long terme.

Aussi, le calcul **des disponibilités à long terme** correspond à :

Total activité de placement + total actif circulant – total des dettes (+ ou - les comptes de liaisons entre fonds)

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

Réserve d'action sociale	387 002 419
Résultat de l'exercice	27 663 116
Réserve au 31/12/n	414 665 535
Calcul disponibilités à long terme (toutes créances et dettes)	124 501 020
Disponibilités à long terme en mois de charges	13,94

Ainsi pour l'ensemble Agirc, les disponibilités à long terme correspondent à 13,94 mois de charges, soit un an et 2 mois.

Le mois de disponibilités à long terme équivaut à 8,7 M€ pour le régime.

Selon cette même méthode d'analyse, les disponibilités s'élevaient à **108,3 M€** en 2005, soit 11,34 mois de charges.

Il apparaît que 14 institutions, soit 56 %, ont des disponibilités à long terme au-delà de la moyenne du régime. L'analyse institution par institution sera étudiée dans la troisième partie du rapport. Parmi les 11 institutions qui ont un niveau de disponibilités inférieur au niveau moyen du régime 2 présentent un résultat déficitaire.

Ces disponibilités ne tiennent pas compte des sommes, notamment des subventions, que les institutions se sont engagées à payer mais qui n'ont pas été versées dans l'exercice. Ces sommes sont enregistrées en engagements hors bilan

1.4 Les engagements hors bilan

Ces engagements concernent principalement les enregistrements suivants :

- les décisions des instances liées au financement des droits réservataires quand aucune somme n'est déboursée dans l'exercice et qui ne sont pas enregistrées en charges à payer,
- la faculté offerte aux institutions de réserver 5 % de leur dotation sociale, lorsque cette dernière n'est pas consommée entièrement, à des investissements futurs dans les EHPAD.

	AGIRC
Engagements donnés	
Effets remis à l'escompte non échus	
Aval, cautions et garanties donnés	4 973 718
Hypothèques	
Nantissements	
Aides et subventions accordées non versées	8 471 700
Autres	10 673 322
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	24 118 740
Engagements en matière de pensions	
Pensions, indemnités de retraite	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS	
Engagements reçus	
Aval, cautions et garanties reçus	
Découverts	
Autres	
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements réciproques	
Redevances de crédit bail	
Position achats à terme	
Position ventes à terme	
Titres en pension, prêts	
Commandes sur immobilisations	
Autres	815 771
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	815 771

Les disponibilités présentées au point précédent devraient tenir compte de ces **19,2 M€** d'engagements hors bilan. Dans ce cas les disponibilités à long terme se situeraient à 105,3 M€.



2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

Les principales charges et ressources du fonds social

	2006	2005
➤ Résultat financier	19,9 M€	12,4 M€
➤ Résultat exceptionnel	-1 M€	0,3 M€
➤ Résultat d'exploitation	8,9 M€	5,8 M€
➤ Résultat du fonds social	27,7 M€	18,5 M€

Le résultat excédentaire 2006 viendra alimenter la réserve 2007

2. Analyse détaillée des principales charges et ressources du fonds social

2.1 Le résultat financier

	2006
Immobilisations de placement hors prêts	307 968
Revenus des titres de participation dans les SCI	12 237 895
Prêts	481 755
Activités de placement et placement liquidités	8 323 599
Reprises sur dépréciations et provisions	7 820 857
Divers	1 072 755
Total produits financiers	30 244 829
Immobilisations de placement hors prêts	50 485
Activité de placement et placement liquidités	358 308
Intérêts des emprunts et dettes	2 245
Autres charges financières y compris les résultats déficitaires des SCI	6 015 007
Dotations dépréciations et provisions	3 416 019
Divers	497 111
Total charges financières	10 339 175
Résultat financier	19 905 654

Le résultat financier des 25 institutions est formé principalement par les produits réalisés sur les revenus des titres de participation dans les SCI (établissements de vacances et d'accueil des personnes âgées) et de l'activité de placement des excédents du fonds social, constituant 68 % des produits financiers réalisés en 2006.

Le résultat financier est excédentaire de 19,9 M€ en 2006.

Les charges financières sont principalement constituées des charges comprenant les résultats déficitaires des SCI et de la prise en compte des dépréciations des immobilisations financières c'est-à-dire des dépréciations des immobilisations dites de « placement » qui pour le fonds social sont essentiellement constituées des participations dans les SCI.

Les produits financiers sont en hausse de 11 % par rapport à 2005 et les charges financières en baisse de 30% d'où un résultat financier en hausse de 60 % par rapport à 2005 (12,4 M€).

En ce qui concerne la fédération Agirc, elle gère pour le compte des institutions, la réserve mutualisée qui recueille un tiers des plus values de cessions du parc vacances. Les produits financiers générés par cette réserve en 2006 ont été de 11 043 €.

2.2 Le résultat exceptionnel

	2006
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 059 219
Produits exceptionnels sur opération en capital	826 204
Produits de cessions des immobilisations corporelles	619 501
Produits de cessions des immobilisations financières	705 893
Autres produits exceptionnels – dont reprises sur provision et dépréciations	1 679 546
Total produits exceptionnels	5 890 363
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	1 627 699
Charges exceptionnelles sur opération en capital	4 434 790
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	318 406
Valeur nette comptable des immobilisations financières	519 482
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions	- 1 723 220
Quote part des plus values de cessions transférées à RS mutualisée	1 224 850
Autres charges exceptionnelles	508 631
Total charges exceptionnelles	6 910 638
Résultat exceptionnel	- 1 020 275

Le résultat exceptionnel recense les éléments de nature exceptionnelle pour le fonds social et notamment les plus ou moins values sur cessions d'actifs.

Plus values sur cessions d'actifs = produits exceptionnels sur opération en capital (comprenant les prix de cession des actifs) – charges exceptionnelles sur opération en capital (comprenant les valeurs nettes comptables des actifs cédés).

En 2006, le résultat exceptionnel est déficitaire de **1 M€**. Les charges exceptionnelles sont principalement constituées des charges sur opération en capital donc liées à des cessions pour la partie comptabilisée du bien non amortie au moment de la cession. 1,6 M€ concerne la valeur nette comptable de la résidence Le logis savoyard à Saint Gervais les Bains propriété de l'ACGME, 0,8 M€ la Gallia Molière à Cannes propriété de l'IRMV.

Les plus values des cessions sont comptabilisées dans les produits exceptionnels dans le poste produits sur opération en capital. Elles sont de 0,8 M€ en 2006 et 1/3 viendra alimenter la réserve sociale mutualisée.

En effet, les cessions du parc vacances font l'objet d'un traitement comptable particulier :

- 1/3 de la plus value alimente la réserve technique Agirc et constitue une charge pour les fonds sociaux de l'institution, comptabilisée dans le poste autres charges exceptionnelles,
- 1/3 de la plus value alimente la réserve mutualisée gérée par la fédération et apparaît dans le poste quote-part des plus values de cessions transférées à la réserve mutualisée,
- 1/3 reste dans le fonds social de l'institution (pas d'opération de transfert).

Au 31/12/06, la quote-part transférée à la réserve mutualisée est de **1,2 M€**, constituée à partir des principales cessions suivantes :

Institution	Etablissement	Montant transféré à la réserve sociale mutualisée en 2006
ALTEA	Appartements à Concarneau	130 218 €
ACGME	Le logis savoyard à Saint Gervais les bains	634 167 €
IRMV	Gallia Molière à Cannes et appartements locatifs à Bénodet	333 357 €
UGRC	Le Victoria à Grasse	14 423 €

D'autres cessions sont en cours et toutes les opérations n'ont pas été enregistrées dans les comptes de l'exercice 2006 :

- Le France à la Plagne, propriété de l'URC et de la CIRCIA,
- Des appartements locatifs à Villard de Lans, CGRCR-R,
- La Barmassa à Villefranche sur Mer, CIPCR.

2.3 Le résultat d'exploitation

L'analyse des comptes de résultat d'exploitation du fonds social comprend toutes les activités liées à l'action sociale des institutions sans tenir compte des aspects financiers ni exceptionnels, c'est-à-dire le « cœur de métier ».

On y trouve donc les interventions sociales des institutions, sous toutes leurs formes, les actions de service, les charges de personnel et les charges de fonctionnement des services d'action sociale.

Exercice 2006

Dotation d'action sociale	95 898 653
Autres produits d'exploitation	1 082 254
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	597 115
Reprises sur amortissements droits de réservation	0
Reprises sur dépréciations des droits de réservation (en cours)	256 478
Transfert de charges d'exploitation	1 008 641
Total produits d'exploitation	98 843 141
Interventions sociales	49 882 572
Sous traitance intra groupe	32 537 723
Services extérieurs	2 071 781
Impôts taxes et versements assimilés	65 831
Charge de personnel	-26 671
Dotations aux amortissements, dépréciations, et provisions	1 399 000
Dotation aux amortissements des droits de réservation	2 760 555
Dotation aux dépréciations des droits de réservation (en cours)	970 288
Autres charges de gestion courante	237 121
Total charges d'exploitation	89 898 200
Résultat d'exploitation	8 944 941

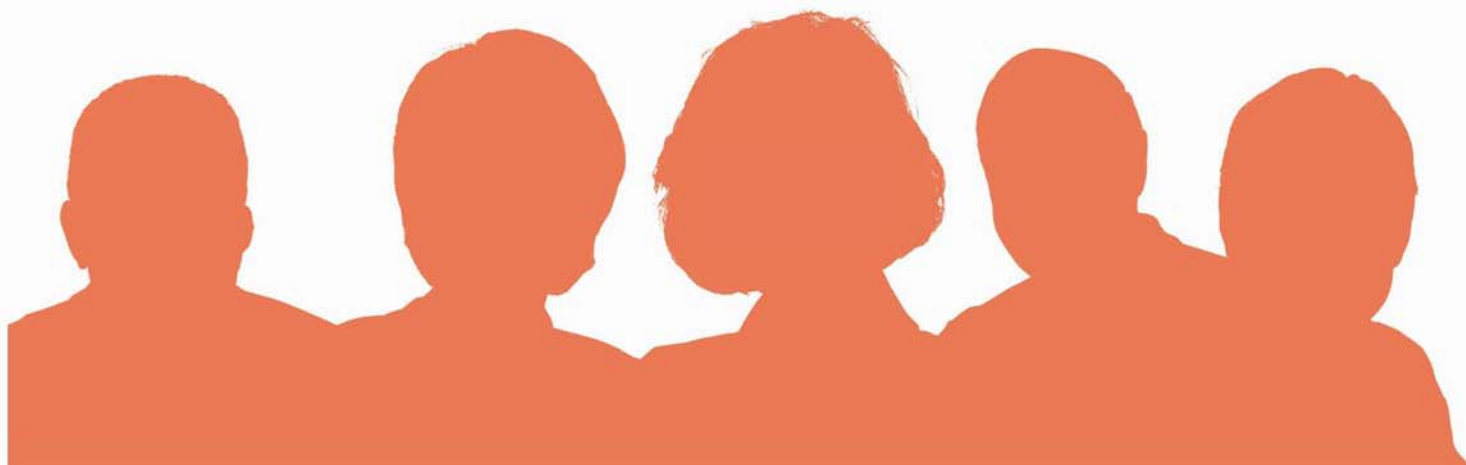
Le résultat d'exploitation est excédentaire de **8,9 M€** en 2006. Il viendra donc alimenter la réserve du fonds social.

Les postes « actions mutualisées », « aides individuelles » et « interventions collectives », réunis dans le poste « interventions sociales » du compte de résultat d'exploitation ci-dessus, seront étudiés dans le point 3.

Les autres postes de charges, hors ceux faisant référence aux droits réservataires, recouvrent le fonctionnement de l'action sociale (actions de service, personnel et charges administratives). Le périmètre d'étude ayant changé en 2006, les données ne sont pas strictement comparables à 2005.

Une analyse détaillée de ces charges sera proposée dans le point 3.5 du rapport avec notamment la ventilation des effectifs dédiés à l'action sociale dans les différents champs du social, en distinguant notamment les personnels dédiés aux actions de service (ex prestations de service).

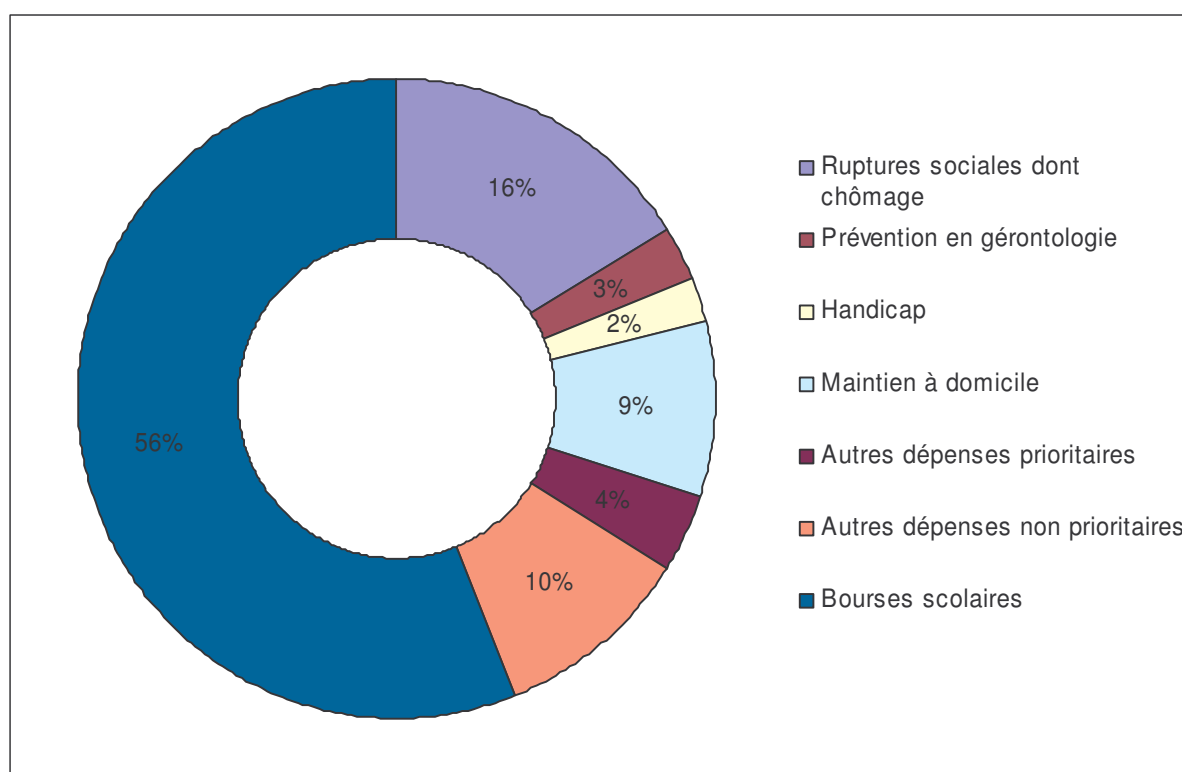
Les droits réservataires acquis dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées feront l'objet d'un point particulier du rapport.



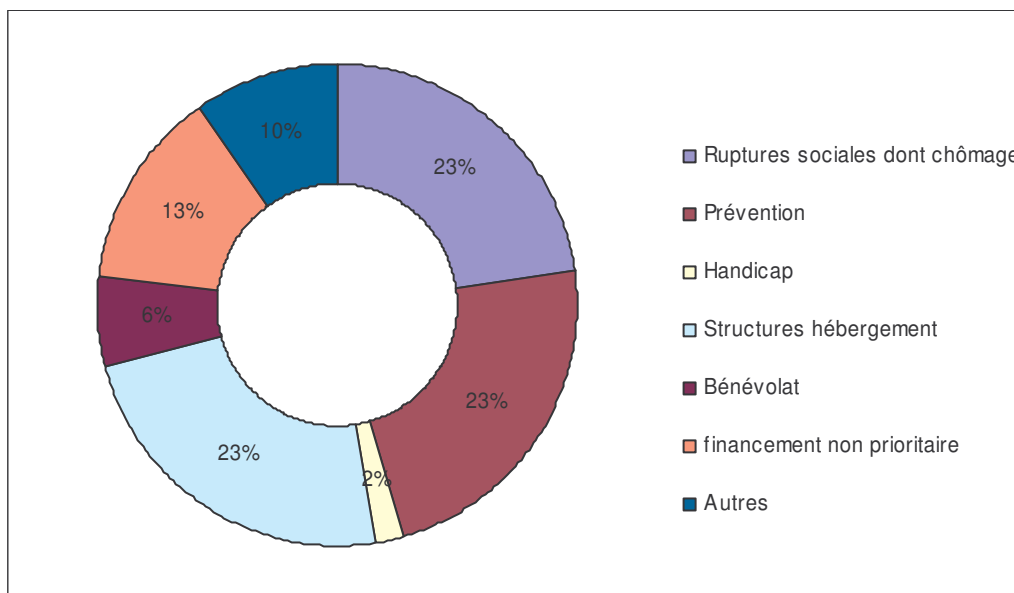
3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses du fonds social

Aides financières individuelles	37,8 M€
- 6 % par rapport à 2005	
34 % d'aides prioritaires	12,7 M€
dont :	
Prévention (ruptures sociales, chômage, prévention en gérontologie...)	8,4 M€
Accompagnement de la perte d'autonomie	4,3 M€
66 % d'aides non prioritaires	25,1 M€
dont :	
Bourses scolaires	21,1M€
(- 9 % par rapport à 2005)	
Autres	4 M€



Financement collectif + 16,5 % par rapport à 2005	12 M€
dont 87 % de financements prioritaires	10,4 M€



Les investissements en structures collectives personnes âgées ou handicapées	4,6 M€
dont :	
subventions	3,5 M€
prêts	1,1 M€
Nombre de lits ou places souscrites en 2006	173
dont 131 dans des EHPAD	
Le nombre de lits total au 31/12/06	7 231
+ 2,5 % par rapport à 2005	
Financement de places en accueil de jours	780 jours

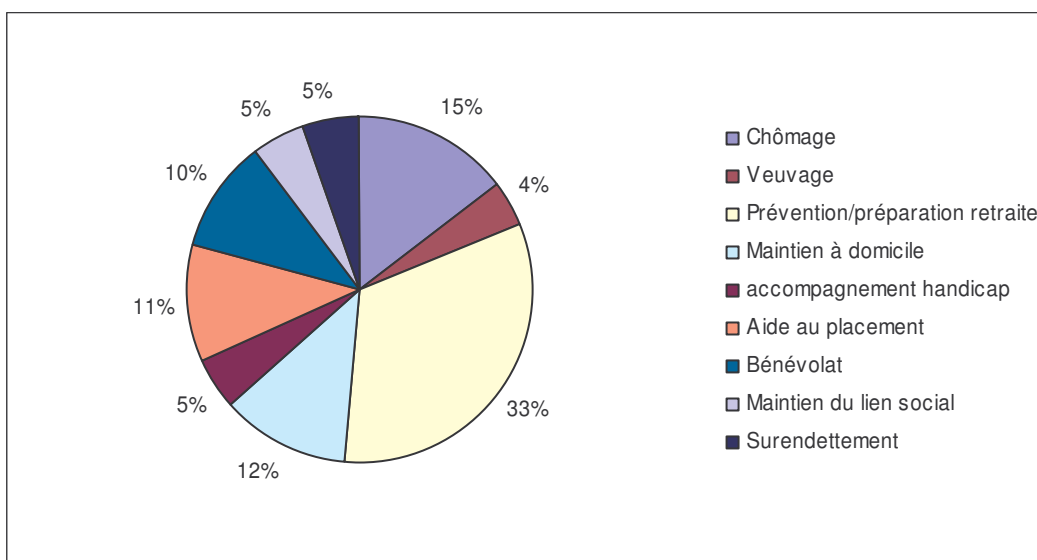
Le fonctionnement de l'action sociale

Charges de gestion administrative (personnel et fonctionnement)	24,5 M€
Actions de service (ECO)	12,8 M€
Gestion administrative/dotation sociale	25,5 %

Salariés en ETP 320,89

dont ETP Actions de service 111,08

Les actions de service (en %)



3. Analyse des grandes catégories de dépenses de l'action sociale

Les principales dépenses de l'action sociale sont divisées en 3 grandes catégories : les aides individuelles, les financements collectifs et les actions mutualisées.

Elles ont fait l'objet en 2006 d'un nouveau reporting statistique, identique en Agirc et en Arco. Les informations ont été recueillies sur des « états différés » par l'intermédiaire du logiciel de comptabilité AS. Cette méthode permet de procéder à des contrôles de cohérence entre les informations comptables et les informations statistiques.

Toutefois, ces contrôles de cohérence seront à renforcer pour le prochain exercice sachant qu'en 2006, un écart est à noter sur ces 3 grandes catégories entre les montants enregistrés en comptabilité et ceux recueillis dans les « états différés » comme mentionné ci-dessous :

	Montants en comptabilité	Montants dans les états différés	Ecart
Actions mutualisées	516	24 423	+ 23 907
Aides individuelles	27 150 017	37 826 194	+ 10 676 177
Financements collectifs	13 087 412	12 031 955	- 1 055 457
Ajustement cohérence	9 644 627	0	- 9 644 627
TOTAL	49 882 572	49 882 572	0

Les montants présentés dans les états différés sont très détaillés. Il est donc proposé en 2006 de retenir ce montant comme référence, sachant que la variation résulte de la ventilation entre ces catégories, sans erreur sur le total.

Compte tenu de l'amélioration du système d'information prévue en 2007, cette situation devrait être exceptionnelle.

3.1 Les aides financières individuelles

Le poste « aides individuelles » comprend toute aide financière directement versée à une personne ou à son conjoint (ou à un organisme auprès duquel la personne a une "dette") formalisée par une demande d'intervention sociale (pouvant être complétée par une analyse plus précise des besoins).

Le montant de ce poste en 2006 s'élève à **37,8 M€**. En restant prudent sur une possible comparaison avec le montant de 2005, 40,2 M€, il semblerait que le poste **diminue de 6 %**.

Le détail des aides individuelles octroyées par les institutions est présenté dans le tableau page suivante. Les aides individuelles ont été scindées en 3 grandes rubriques :

- la prévention de la perte d'autonomie,
- l'accompagnement de la perte d'autonomie (à domicile ou en structures),
- les aides traditionnelles non prioritaires.

L'analyse distingue toujours les cotisants aidés des allocataires.

Libellé ligne	2006				2006	
	Cotisants		Allocataires		Total Montants	% du total aides indiv.
	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
Aides financières individuelles	-	-	-	-	-	-
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	3 800	4 357 475	8 287	4 060 227	8 417 702	22%
Rupture sociale	2 837	3 793 516	2 261	2 440 150	6 233 666	16%
Veuvage/ Orphelin / Concubin lié au décès	79	92 490	962	1 146 904	1 239 394	3%
Autres : Logement / Déménagement	198	154 513	368	285 113	439 626	1%
Chômage	1 698	2 603 364	3	4 033	2 607 397	7%
Entraide / Aide exceptionnelle / Urgences sociales	862	943 149	928	1 004 100	1 947 249	5%
Prévention en gérontologie	480	81 798	5 527	1 184 568	1 266 366	3%
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	5	3 800	2 072	341 042	344 842	1%
Action d'information / Formation préventive	26	1 222	2 820	524 969	526 191	1%
Préparation à la retraite	449	76 776	635	318 557	395 333	1%
Accompagner le handicap	483	482 161	472	405 013	887 174	2%
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, participation rente de survie)	376	388 213	286	249 638	637 851	2%
Vacances personnes handicapées	106	91 796	171	152 777	244 573	1%
Structure d'accueil personnes handicapées	1	2 152	-	-	2 152	0%
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	-	-	15	2 598	2 598	0%
Maintien du lien social	-	-	27	30 496	30 496	0%
Activités de maintien du lien social	-	-	27	30 496	30 496	0%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	68	85 194	9 265	4 230 484	4 315 678	11%
Maintien à domicile	68	85 194	8 669	3 344 835	3 430 029	9%
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	7	8 864	4 286	1 094 586	1 103 450	3%
Chauffage	1	1 000	1 294	656 593	657 593	2%
Adaptation de l'habitat (non coordonné)	36	44 752	897	628 646	673 398	2%
Téléalarme	-	-	1 285	327 410	327 410	1%
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	19	20 178	696	506 019	526 197	1%
Autres MAD	5	10 400	211	131 581	141 981	0%
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	-	-	543	791 619	791 619	2%
Hébergement permanent en EHPAD	-	-	498	705 304	705 304	2%
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	-	-	45	86 315	86 315	0%
Aide aux aidants	-	-	53	94 030	94 030	0%
Actions en faveur des aidants	-	-	53	94 030	94 030	0%
AIDES TRADITIONNELLES NON PRIORITAIRES	27 886	19 898 823	11 490	5 193 991	25 092 814	66%
Aides à scolarité / Etudes / apprentissage	23 729	18 650 875	2 565	2 441 959	21 092 834	56%
Bourses	23 658	18 597 636	2 513	2 400 579	20 998 215	56%
Aide scolarité des orphelins	71	53 239	52	41 380	94 619	0%
Autres dépenses non prioritaires	3 576	527 234	6 501	2 119 323	2 646 557	7%
Vacances	3 295	245 480	4 253	462 579	708 059	2%
Obsèques (hors ruptures sociales)	21	22 724	420	379 229	401 953	1%
Aides événementielles	-	-	816	83 634	83 634	0%
Aides soins santé / Cotisation mutuelle / Cures	148	116 114	580	314 363	430 477	1%
Surendettement	10	9 356	25	17 979	27 335	0%
Hébergement pour valides	-	-	-	-	-	0%
Activités culturelles, activités sociales	-	-	17	4 250	4 250	0%
Prix / Innovation sociale	-	-	-	-	-	0%
Autres dépenses non prioritaires	102	133 560	390	857 289	990 849	3%
Prêts	581	720 714	2 424	632 709	1 353 423	4%
Contentieux	-	-	-	-	-	0%
Impayés	69	53 174	51	38 640	91 814	0%
Bonification	491	660 464	2 373	594 069	1 254 533	3%
Prise de garantie	21	7 076	-	-	7 076	0%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES	31 754	24 341 492	29 042	13 484 702	37 826 194	100%
TOTAL AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES (cots + allocs)			60 796	37 826 194		

- ✚ **Les aides traditionnelles non prioritaires** constituent **66 % des aides individuelles** et représentent **25,1 M€**. Elles comprennent :
 - les bourses scolaires (tous types) : 84 %,
 - charges liées aux prêts (contentieux, impayés, bonification...) pris en charge par le fonds social : 5%,
 - les aides aux vacances : 3 %.

Les bourses scolaires

Le montant total des bourses attribuées est de **21,1 M€** en 2006. Il était de 23,2 M€ en 2005. Il est en **diminution de 9 %**.

Le nombre total de bourses attribuées est de 26 294, il est en **diminution de 13 %** par rapport à 2005 (4 005 bourses en moins).

Le montant moyen des bourses est de 802 € :

- 786 € pour les bourses cotisants,
- 952 € pour les bourses allocataires.

Il a été choisi à partir de 2006, d'étudier le poste bourses scolaires sans distinguer les bourses d'études. Toutefois, une distinction a été introduite, l'aide à la scolarité des orphelins : 147 858 M€ pour 123 bourses, soit un montant moyen de 1 202 €.

Autres aides non prioritaires

Elles représentent **4 M€** dont 1,4 € consacré aux charges liées aux prêts comptabilisées sur le fonds social : impayés pour 91 814 € et des bonifications de prêts pour 1,3 M€.

Le poste des autres dépenses non prioritaires représente **16 %** des aides non prioritaires.

Est-ce une conséquence de la mise en place d'un nouveau reporting dans le courant de l'année 2006 qui a pu gêner certaines institutions. Il conviendra d'apporter la plus grande vigilance en 2007 en vérifiant si les dépenses contenues dans ce poste ne peuvent pas être affectées à d'autres postes y compris prioritaires.

- ✚ **Les aides financières prioritaires** ont été scindées en deux :
- prévention de la perte d'autonomie,
 - accompagnement de la perte d'autonomie.

Elles représentent **12,7 M€** et **34 % des aides individuelles totales**.

La prévention

Elle représente **22 %** des aides individuelles, soit **8,4 M€** et le plus gros poste concerne les ruptures sociales (**6,2 M€**). Il s'agit des aides financières allouées à des allocataires ou à des cotisants qui ont vécu une situation de rupture sociale entraînant une dégradation de leur situation financière (chômage, deuil, perte de logement...).

Ces situations conduisent à l'étude de dossier « demande d'intervention sociale » par les professionnels des institutions.

Une étude plus fine des différentes actions prioritaires sera proposée au point 5 du rapport.

L'accompagnement de la perte d'autonomie

Ce poste représente **4,3 M€** et **11 % des aides individuelles totales**.

Il est très majoritairement composé des aides financières allouées au maintien à domicile **1,8M€** (aide à domicile et amélioration de l'habitat) et à l'aide traditionnellement appelée « chauffage » pour **0,7 M€**.

3.2 Les financements collectifs

Le poste « financements collectifs » recouvre les sommes versées à des organismes avec ou sans contrepartie de service (convention de service), et pour le financement du patrimoine (réhabilitation, création) hors vacances à partir de 2006.

Le montant des financements collectifs s'élève à **12 M€** en 2006. Il était d'environ **10,3 M€** en 2005, sous réserve du périmètre qui s'est modifié. Il serait donc en **hausse de 16,5 %**.

L'organisation des informations recueillies, comme le montre le tableau page suivante, est la même que pour les aides financières individuelles :

- Prévenir la perte d'autonomie,
- Accompagner la perte d'autonomie,
- Bénévolat,
- Financement collectif non prioritaire.

Les financements collectifs du champ prioritaire représentent **87 %** de l'ensemble de ces financements. Parmi ces financements vient en premier la prévention de la perte d'autonomie pour 53 %, puis l'accompagnement de la perte d'autonomie (28 %), avec principalement l'accompagnement en structures d'hébergement pour personnes âgées (23%).

La prévention en gérontologie et la situation de rupture sociale sont les postes les plus importants pour un montant de 2,7 M€ chacun.

La prévention en gérontologie comprend le financement des centres de prévention au nombre de 8 en 2006, les actions d'information sur les différents domaines de la prévention et les actions de préparation à la retraite. Les périmètres d'études ayant changé, la comparaison avec 2005 est difficile. Elle pourra être envisagée dans le point 5.1 du rapport traitant de l'action sociale par objectif prioritaire.

Les situations de rupture sociale concernent principalement le soutien des chômeurs cadres en grande difficulté (y compris le partenariat avec l'APEC).

L'accompagnement de la perte d'autonomie concerne les structures d'hébergement ou d'accueil pour les personnes âgées pour 2,8 M€. Il s'agit des subventions allouées aux établissements du parc propriété et aux établissements du parc réservataire hors réservation de lits (subventions comptabilisées en immobilisations incorporelles).

Ligne	Exercice	
	2006	% du total des financements collectifs 2006
Financement collectif		
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	6 368 490	52,93
Rupture sociale	2 736 296	22,74
Veuvage / Orphelin / Concubin lié au décès	64 548	0,54
Chômage	2 671 748	22,21
Prévention en gérontologie	2 738 080	22,76
Bilan de prévention / Financement des centres de prévention	1 514 828	12,59
Action d'information / Formation préventive	614 944	5,11
Préparation à la retraite	539 002	4,48
Action de recherche et/ou innovation	69 306	0,58
Accompagner le handicap	238 889	1,99
Autonomie des personnes handicapées (aide à l'équipement, appareillage, p	64 696	0,54
Vacances personnes handicapées	19 851	0,16
Structure d'accueil personnes handicapées	133 925	1,11
Structure d'accueil personnes handicapées vieillissantes	20 417	0,17
Maintien du lien social	655 225	5,45
Activités de maintien du lien social	655 225	5,45
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	3 320 878	27,60
Maintien à domicile	471 850	3,92
Aide à domicile (hors aide ménagère coordonnée)	326 555	2,71
Téléalarme	86 619	0,72
Garde à domicile / Tierce personne / Personne à domicile	7 500	0,06
Autres MAD	51 176	0,43
Structures d'hébergement ou d'accueil personnes âgées	2 793 311	23,22
Hébergement permanent en EHPAD	2 719 931	22,61
Solution alternative à l'hébergement / Solutions de répit / Aide aux aidants	73 380	0,61
Aide aux aidants	55 717	0,46
Actions en faveur des aidants	55 717	0,46
BENEVOLAT	763 407	6,34
FINANCEMENT COLLECTIF NON PRIORITAIRE	1 579 180	13,12
Autre bénévolat	267 844	2,23
Vacances	62 162	0,52
Activités culturelles, activités sociales	813 331	6,76
Prix / Innovation sociale	55 244	0,46
Autres dépenses non prioritaires	380 599	3,16
TOTAL FINANCEMENT COLLECTIF	12 031 955	100,00

3.3 Les actions mutualisées

Les actions mutualisées sont constituées d'actions portées par une ou plusieurs institutions au profit d'une partie ou de l'ensemble des institutions sur des missions prédéfinies avec les fédérations. La liste est limitée en 2006 aux missions indiquées ci-dessous.

	Exercice	% du total actions mutualisées 2006
Libellé ligne	2006	
Actions mutualisées	24 423	100
Transport accompagné	23 907	98
Aidants	516	2
Total	24 423	100

Les autres actions mutualisées concernent la BDS et les droits réservataires. Elles sont constituées de dépenses en terme de charges de personnel qui seront analysées au point 3.5.

3.4 Les investissements consentis par les institutions dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées

Les investissements consentis par les institutions prennent deux formes : subvention ou prêt.

Deux études distinctes sont opérées :

- une étude basée sur les données comptables qui permettent de connaître le montant des prêts ou des subventions versés en 2006 par les institutions, aux projets de création ou de restructuration d'établissements pour personnes âgées dépendantes ou pour personnes handicapées. Dans la grande majorité des cas, les décisions de financement prises par les instances sont antérieures à 2006,
- une étude statistique à partir d'une base commune à toutes les institutions qui recense les lits ou places sollicités puis validés dans l'année par les instances des institutions. Dans ce cas, les décisions des instances ont été prises en 2006.

En ce qui concerne les décisions prises en 2006, deux traitements sont possibles :

- une partie du financement a été versée dans l'année, la subvention est enregistrée comme immobilisation en cours pour le montant versé,
- aucun financement n'est versé, la subvention est enregistrée pour son montant total dans les engagements hors bilan vus au point 1.1.4.

Le montant total des **subventions** versées en 2006 s'élève à **3,5 M€**. Ces subventions permettent d'acquérir des droits réservataires c'est-à-dire la possibilité de présenter des candidats de manière prioritaire lorsqu'une place est vacante dans un établissement.

Ces droits réservataires peuvent également être acquis en contrepartie de prêts dont les taux d'intérêts n'excèdent pas 2%. Le montant des **prêts** octroyés en 2006 s'élève à **1,1 M€**. 9 institutions ont recours à ce mode de financement mais sans exclusivité.

L'effort total est donc de 4,6 M€.

D'après l'étude statistique, il apparaît que 76 % des sommes sont consacrées à l'acquisition de lits dans des établissements pour personnes âgées dépendantes et 24% sont consacrées à l'acquisition de places dans des établissements pour les personnes handicapées.

Ainsi, l'étude statistique montre que les institutions ont donné leur accord en 2006 pour financer 131 lits en EHPAD et 42 lits en établissements pour personnes handicapées. Le stock des droits réservataires s'élève donc à **7 132**, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2005.

Il est à noter qu'en 2006, les institutions Agirc ont consacré **62 600 €** environ au financement de places d'accueil de jours (780 jours), effort consenti dans le cadre des solutions de répit destinées aux aidants.

3.5 Le fonctionnement de l'action sociale

L'analyse de ces postes se fait différemment que les années précédentes. Il a été retenu deux sources principales :

- un recueil auprès des directions d'action sociale pour connaître le nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP) dédiés à l'action sociale. Les ETP sont répartis en fonction des activités principales décrites ci-après,
- les charges de personnel et de fonctionnement des institutions ne sont pas comptabilisées directement dans le fonds social mais transitent par les comptes d'association ou de GIE de moyens. Aussi, dans les fonds sociaux ces charges de personnel et de fonctionnement apparaissent en charges de sous-traitance, dans lesquelles il est tout à fait possible de distinguer les charges de personnel, les charges de fonctionnement et les charges spécifiques décrites ci-après, dont une partie sera dédiée aux actions de service.

3.5.1 Les effectifs

En premier lieu, il a été demandé aux directions sociales d'opérer la répartition de leur personnel en ETP selon les missions assurées dans les différents champs de l'action sociale identifiés à ce jour :

La structure des ETP pour l'action sociale du régime Agirc en 2006 se présente ainsi :

		ETP > 0,10
Aides individuelles	Aides individuelles prioritaires	49,96
	Aides individuelles non prioritaires	24,83
Actions des service	Chômage	16,39
	Veuvage	4,57
	Prévention/préparation retraite	36,09
	Maintien à domicile hors ASC	13,25
	Accompagnement handicap	5,39
	Aide au placement PA	12,27
	Bénévolat prioritaire	11,61
	Bénévolat non prioritaire	5,81
	Maintien du lien social hors CDL	5,56
	Surendettement	5,95
Investissement et financement collectif	Investist et financt collectif non prioritaire	1,23
	Investist et financt collect handicap	2,53
	Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	10,73
Prêt	Prêt	12,46
Actions mutualisées	Evaluation	0,16
	Maintien à domicile ASC	0,91
	BDS	2,15
	Suivi droits réservataires	4,46
	Pilotage propriétés	2,51
	Transport accompagné	1,34
	Procédure EHPAD	5,59
	Aide aux aidants	1,66
Autres	Pilotage / Management	73,99
	Commissions sociales	9,49
	Total ETP	320,89

Les ETP chargés des actions mutualisées définies précédemment au point 3.3, à savoir **18,78 ETP** correspondent à **5,9 %** des ETP totaux.

Dans les domaines prioritaires, il est à noter que **13,26 ETP**, soit **4,1 %**, étudient les dossiers d'investissement et de financement collectif dans les domaines du handicap et dans tout autre domaine hors procédure EHPAD déjà comptabilisée dans les actions mutualisées. **49,96 ETP** se consacrent à l'étude des demandes d'aide financière individuelle dans les domaines prioritaires, soit **15,6 %** du total.

Ont été retenus comme non prioritaires les ETP dédiés aux aides individuelles non prioritaires (bourses d'études...), aux financements collectifs et investissements non prioritaires et aux prêts : **38,52 ETP, soit 12 %**.

En 2006, **9,49 ETP** sont chargés de l'organisation et à la tenue des commissions sociales ou aux formations proposées aux administrateurs de ces commissions..

Enfin, apparaissent pour la première fois tous les ETP concernant les postes de management (toutes directions des groupes : régionales, technique, générale...) et de pilotage qui représentent **73,99 ETP**, soit **23 %** de l'effectif total.

Au total, les effectifs hors actions de service représentent 209,81 ETP.

Le périmètre d'étude en 2005 était différent ce qui ne permet pas la stricte comparaison avec les informations collectées en 2006.

La différence constatée provient notamment de l'intégration des ETP consacrés au pilotage et au management dont un certain nombre sont extérieurs aux directions sociales mais portent sur le fonds social : une part ETP de la direction générale, du contrôle de gestion, des services comptables, etc. La différence, proche de 46,89 ETP, explique l'augmentation des charges de personnel et des charges de fonctionnement.

Toutefois, les charges de personnel, indépendamment des différentes missions définies, peuvent être regroupées en deux catégories :

- Gestion administrative,
- Actions de service (ECO : Ecoute, Conseil et Orientation).

3.5.2 Les actions de service

Les actions de services se définissent comme **les interventions à caractère individuel ou collectif, nécessitant une expertise métier par les professionnels sociaux de l'institution et ayant une réelle valeur ajoutée pour les personnes (écoute, conseil, orientation), qu'il y ait ou non une aide financière allouée.**

Elles ne prennent pas en compte les subventions versées à des associations créées à l'initiative d'institutions pour ces missions. En effet, ces subventions seront comptabilisées dans les financements collectifs.

Les actions de service se déclinent autour de différents thèmes mentionnés dans le tableau ci-dessus :

- chômage,
- veuvage,
- prévention/préparation retraite,
- maintien à domicile hors ASC,
- accompagnement handicap,
- aide au placement personnes âgées,
- bénévolat (basé sur des actions prioritaires),
- maintien du lien social hors CDL,
- surendettement.

En 2006, les personnels en ETP dédiés à ces actions sont au nombre de **111,08** soit **34,6 %** des ETP totaux.

La part des charges de personnel dans les actions de service s'élève à 8,4 M€.

Les actions de service comportent également les moyens donnés aux collaborateurs en charge de cette mission (ECO) pour un montant de 4,4 M€.

Ainsi, le montant total des actions de service s'élève à 12,8 M€ en 2006.

Charges de personnel	8,4 M€
Fonctionnement ECO	4,4 M€
Total	12,8 M€

En 2005, il était de 16,74 M€, mais cette comparaison doit être appréhendée avec prudence compte tenu des évolutions méthodologiques.

3.5.3 Les charges de gestion administrative et les frais spécifiques

A partir du recueil de ces ETP, il est possible de déterminer le montant affecté aux charges de gestion administrative puis aux frais spécifiques. Les frais spécifiques sont constitués des coûts liés aux commissions sociales et aux formations des administrateurs de ces commissions.

Pour déterminer le coût rapporté à un ETP, la source utilisée tient compte de toutes les charges portant sur le fonds social notamment les charges de pilotage et de management dont une quote-part est comptabilisée sur le fonds social, selon les règles propres à chaque institution.

Le tableau page 33 synthétise le montant des charges de personnel associées aux différentes catégories d'ETP définies et les charges de fonctionnement avec une distinction faite pour les dépenses liées aux commissions sociales.

Ainsi en 2006, les charges de personnel hors actions de service s'élèvent à 15,8 M€. S'y ajoutent les moyens nécessaires au fonctionnement des services pour un montant de 8,7 M€.

Charges de personnel et gestion administrative	15,8 M€
Fonctionnement administratif	8,7 M€
Total	24,5 M€
Charges de gestion administrative/dotation sociale	25,5 %

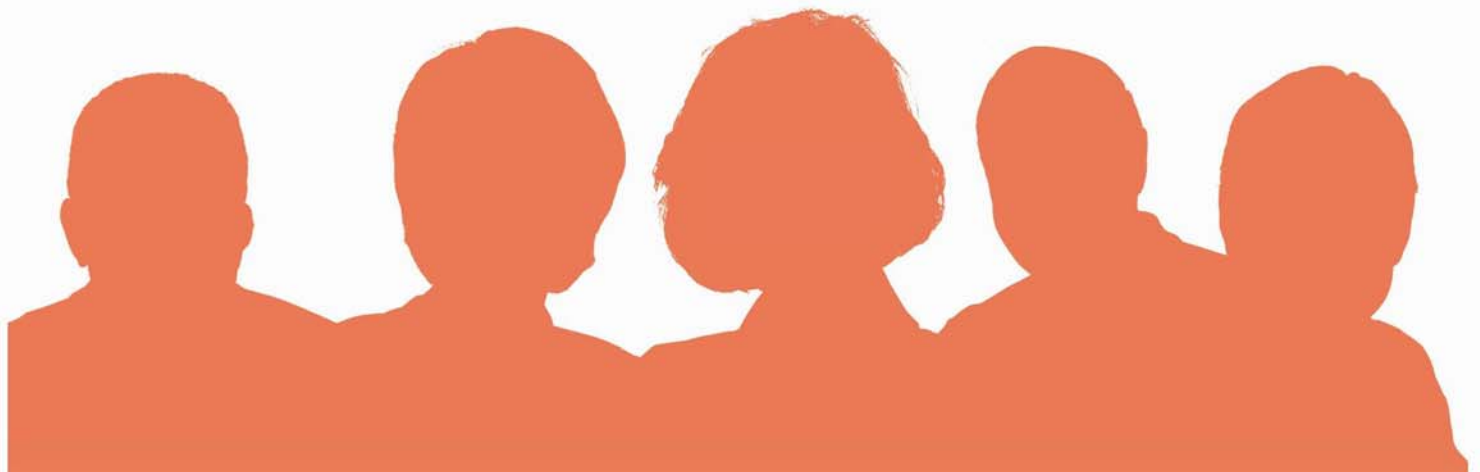
Le coût total des charges administratives s'élève donc à 24,5 M€.

Rapporté à la dotation sociale, la part des ressources consacrée au fonctionnement des services (hors actions de service), représente 25,5 % en 2006.

En 2005, le montant a été évalué à 18,6 M€, soit 19,6% de la dotation sociale. Toutefois, ces données ne traduisent pas une augmentation effective de la charge mais plutôt l'amélioration du système d'information : périmètre défini différemment, intégration des charges de management, etc.

Charges de personnel, charges de fonctionnement et actions de services

	ETP >0,10 dans TISIF	Charges de personnel C1	Charges de fonctionnement C2	Frais spécifiques C4	Total C1+C2+C4
Aides individuelles prioritaires	49,96	3 758 995	1 995 958		5 754 953
Aides individuelles non prioritaires	24,83	1 868 212	991 986		2 860 198
Chômage	16,39	1 233 185	654 799		1 887 984
Veuvage	4,57	343 847	182 577		526 424
Prévention/préparation retraite	36,09	2 715 415	1 441 836		4 157 251
Maintien à domicile hors ASC	13,25	996 931	529 352		1 526 284
Accompagnement handicap	5,39	405 544	215 337		620 881
Aide au placement PA	12,27	923 196	490 200		1 413 396
Bénévolat prioritaire	11,61	873 537	463 833		1 337 370
Bénévolat non prioritaire	5,81	437 145	232 116		669 261
Maintien du lien social hors CDL	5,56	418 335	222 128		640 463
Surendettement	5,95	447 679	237 709		685 388
Investist et financt collectif non prioritaire	1,23	92 545	49 140		141 685
Investist et financt collect handicap	2,53	190 357	101 076		291 434
Investist et financt collec prioritaires (hors procéd EHPAD)	10,73	807 326	428 676		1 236 002
Prêt	12,46	937 492	497 791		1 435 283
Evaluation	0,16	12 038	6 392		18 431
Maintien à domicile ASC	0,91	68 468	36 356		104 824
BDS	2,15	161 766	85 895		247 661
Suivi droits réservataires	4,46	335 571	178 182		513 753
Pilotage propriétés	2,51	188 853	100 277		289 130
Chèque domicile liberté	1,34	100 822	53 535		154 356
Procédure EHPAD	5,59	420 592	223 327		643 919
Aide aux aidants	1,66	124 899	66 319		191 217
Pilotage / Management	73,99	5 567 015	2 955 984		8 522 998
Commissions sociales	9,49	714 028	379 136	330 775	1 423 940
Total ETP à calculer	320,89	24 143 794	12 819 916	330 775	37 294 485
Charges de personnel	24 143 794,00				
Charges de fonctionnement	12 819 916,00				
Charges frais spécifiques : frais directs liés aux commissions sociales	330 775,00				



4. Les prêts individuels

Les prêts individuels

Sur le fonds technique

Prêts au logement en cours au 31/12/06 :

22 520 prêts **131,7 M€**

Nombre de prêts accordés en 2006 : **1 930**
+ 12 % par rapport à 2005

Montant total attribué **26,7 M€**

Montant moyen du prêt **13 817 €**
+ 16 % par rapport à 2005

4. Les prêts individuels

4.1 Les prêts individuels sur le fonds social

Les institutions peuvent dans le cadre de l'étude de dossiers de demande d'aides individuelles proposer aux allocataires ou aux cotisants des prêts à taux très bas. Ainsi une seule institution y a eu recours en 2006.

Par ailleurs, apparaissent en aides financières individuelles, les dépenses effectuées pour des prêts : **1,4 M€**. Ce montant comprend principalement la bonification des prêts au logement consentis sur le fonds technique pour **1,3 M€**, c'est-à-dire la prise en charge des intérêts.

4.2 Les prêts individuels au logement sur le fonds technique

Les institutions du régime peuvent consentir des prêts à leurs ressortissants en utilisant des fonds provenant de la réserve du fonds technique.

Les conditions d'octroi des prêts sont réglementées par la circulaire 4695/SOC du 18 juin 1996 et ses compléments et la circulaire Agirc-Arrco 2003-14-DAS du 27 octobre 2003 qui précise les modalités de fixation du taux et les modalités d'indexation de ce taux sur les OAT à 7 ans, son ajustement trimestriel possible et la majoration de 0,15 point au titre des impayés.

Au 1^{er} janvier 2006, le taux minimum des prêts individuels au logement était de 3,35 % (majoration de 0,15 point incluse). Il était de 3,25 % au 1^{er} avril et de 3,96 % au 1^{er} octobre.

	NOMBRE	MONTANT
Prêts individuels au logement		
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice précédent	24 653	140 839 228
Cotisants	23 564	136 941 522
Retraités	1 089	3 897 706
Prêts accordés au cours de l'exercice	1 930	26 666 693
Cotisants	1 725	25 352 186
Retraités	205	1 314 507
Prêts remboursés au cours de l'exercice	4 063	35 768 724
Cotisants	3 835	34 476 505
Retraités	228	1 292 219
Prêts en cours au 31 décembre de l'exercice	22 520	131 737 197
Cotisants	21 454	127 817 203
Retraités	1 066	3 919 994
Participants débiteurs	810	641 152
Cotisants	783	614 314
Retraités	27	26 838

A fin 2006, l'encours des prêts individuels au logement d'élève à **131,7 M€**.

Il concerne **22 520 prêts en cours** : 95 % consentis à des actifs et 5 % à des allocataires.

Dans l'année, 1 930 nouveaux prêts ont été consentis : 89 % en faveur des actifs et 11 % en faveur des retraités. Le nombre de bénéficiaires augmente par rapport à 2005 de 12 % (1 717 prêts en 2005).

Le montant moyen du prêt est de 13 817 € en augmentation de 16 % par rapport à 2005.

Le nombre de participants débiteurs représente 3,6 % des prêts accordés mais le montant des débits constitue moins de 1 % de l'encours total des prêts. Ces sommes sont donc couvertes par le prélèvement complémentaire (de 0,15 points depuis 2003) compris dans les taux consentis.

Il faut également préciser le montant des charges de personnel liées à la gestion en interne des prêts : 12,46 ETP y sont dédiés pour un montant **1,4 M€** (incluant les charges de fonctionnement). Le montant des charges de personnel gérant les prêts est en diminution de 12,5 % par rapport à 2005. En effet, un certain nombre d'institutions ont opté pour la gestion externalisée de leurs prêts au logement. A ce jour ces charges restent affectées sur le fonds social.



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

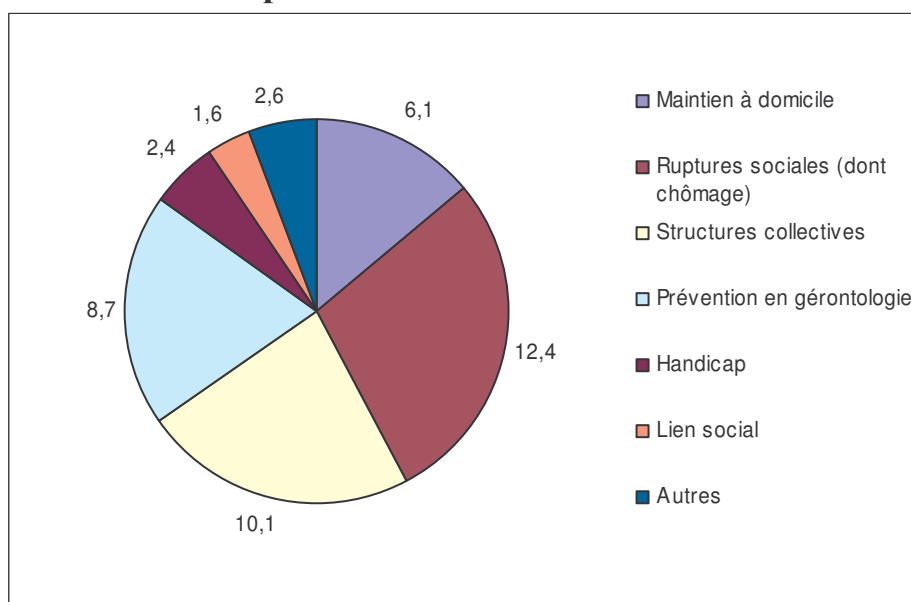
Les orientations prioritaires

Dépenses consacrées aux orientations prioritaires **43,9 M€**
 (incluant les charges de personnel et les actions de service)
soit 46 % de la dotation sociale

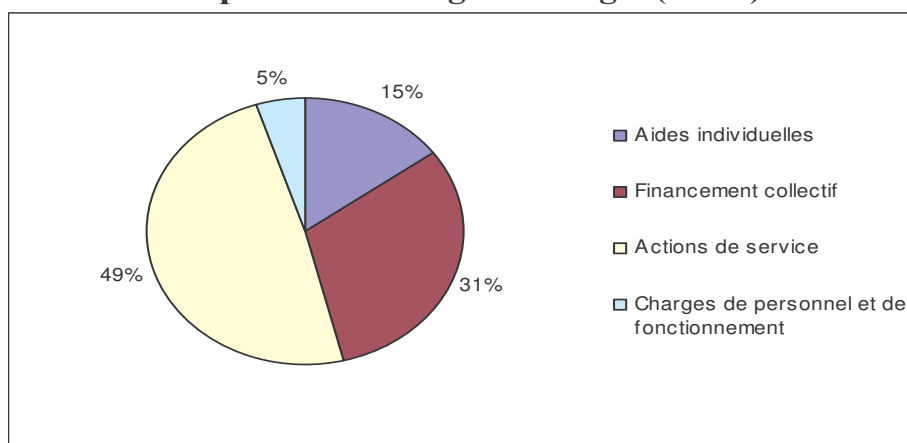
dont :

Maintien à domicile	6,1 M€
Ruptures sociales (dont chômage)	12,4 M€
Structures collectives	10,1 M€
Prévention	8,7 M€
Handicap	2,4 M€
Lien social	1,6 M€
Autres (bénévolat, aide aux aidants)	2,6 M€

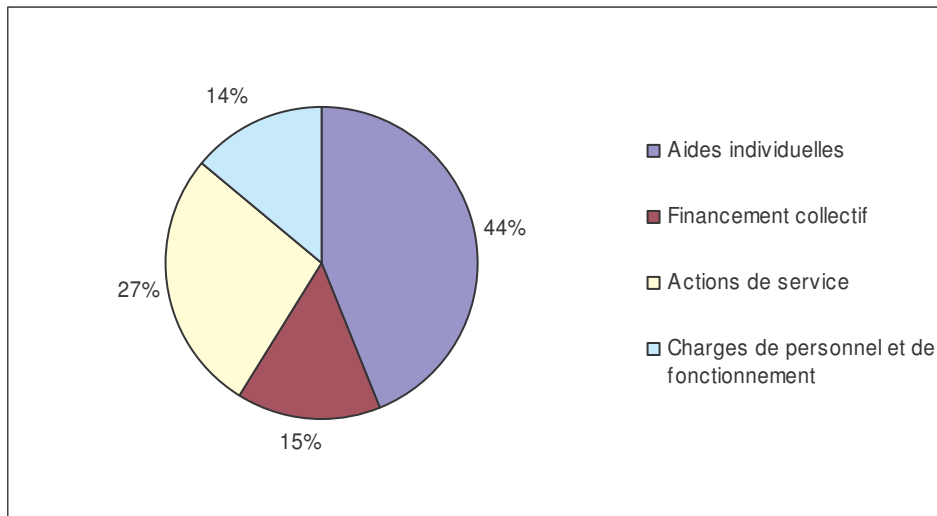
Répartition en millions d'euros



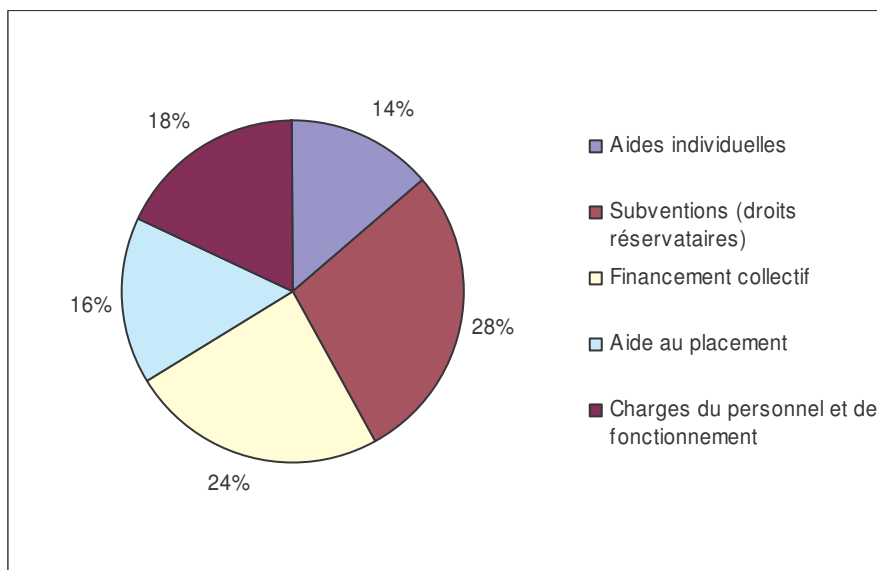
La prévention en gérontologie (en %)



La préservation de l'autonomie à domicile (en %)



L'accompagnement en structures collectives personnes âgées et personnes handicapées (en %)



5. Bilan des orientations sociales prioritaires

Les orientations prioritaires définies par les instances de l'Agirc dans le 7^{ème} programme (2004-2008) proposent une démarche d'accompagnement, global et évolutif, de la personne qui vieillit en développant des actions dans les domaines suivants :

- la prévention de la perte de l'autonomie,
- la préservation de l'autonomie à domicile, en insistant sur le maintien du lien social et l'aide aux aidants naturels,
- et l'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement.

A ces axes principaux s'ajoutent l'accompagnement du handicap et le soutien aux personnes en difficulté, en situation de rupture sociale notamment.

Afin de mesurer l'effort des institutions dans ces différents domaines prioritaires de l'action sociale, il a été tenu compte des dépenses suivantes :

- les financements directs accordés aux personnes (aides financières individuelles)
- les financements accordés aux organismes oeuvrant dans ces différents champs sociaux,
- les subventions accordées en contrepartie de droits réservataires dans les établissements,
- les actions de service,
- les autres charges de personnel et de fonctionnement rattachées à ces actions quand elles ont pu être identifiées.

Le tableau page suivante montre que le montant global des dépenses liées aux orientations prioritaires s'élève à **43,9 M€, soit 46 % de la dotation sociale**. Ce montant est en forte progression par rapport à 2005 car il était de 38,8 M€ soit 41 % de la dotation sociale 2005.

Cette progression peut s'expliquer par l'effet conjugué :

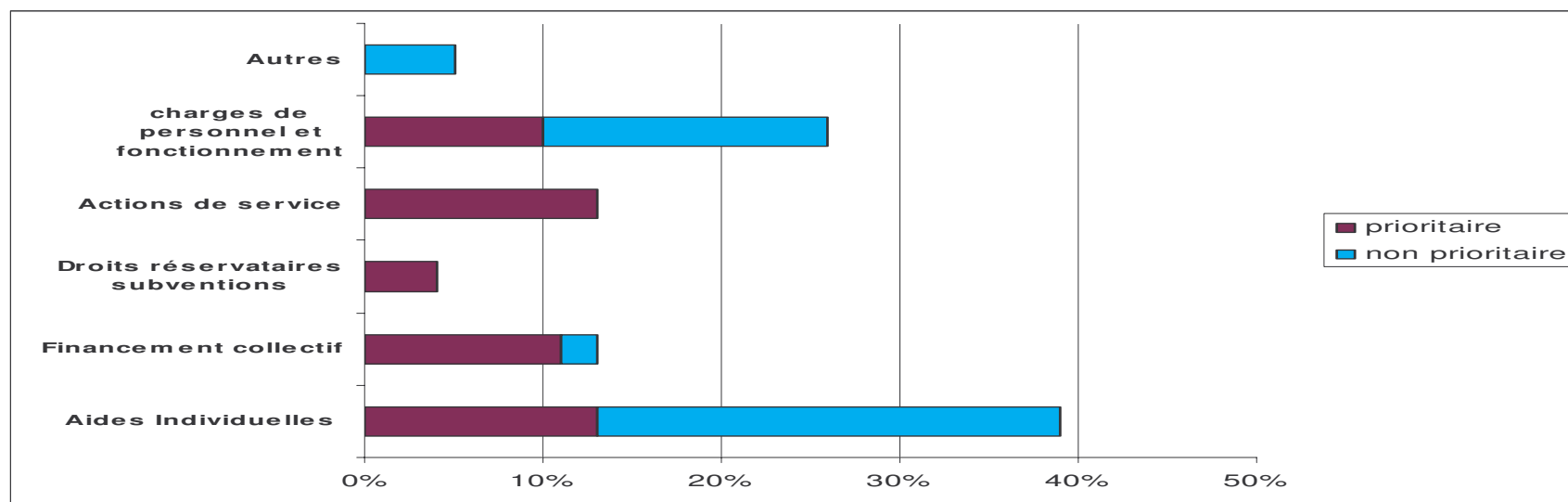
- 1) d'un nouveau reporting permettant de mieux faire ressortir les actions prioritaires parmi les dépenses d'action sociale des institutions,
- 2) d'un effort important des institutions pour recentrer leur action sociale vers les axes prioritaires définis par les instances de l'Agirc.

Synthèse des orientations prioritaires 2006

Thème	Montant aides individuelles	Montant financement collectif	Actions mutualisées	Droits réservataires	Actions de service	Charges de personnel et fonctionnement actions mutualisées	Charges de personnel et de fonctionnement prioritaires	Total	% Dotation
PREVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE	8 417 702	6 368 490	23 907						
Rupture sociale	6 033 666	2 736 296			2 414 408		1 203 832	12 388 202	13%
Prévention en gérontologie	1 266 366	2 738 080			4 157 251		484 629	8 646 326	9%
Accompagner le handicap	887 174	238 889		486 411	620 881		141 712	2 375 066	2%
Maintien du lien social	30 496	655 225	23 907		640 463	154 356	72 792	1 577 239	2%
ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE	4 315 678	3 320 878	516						
Maintien à domicile	3 430 029	471 820	0		1 526 284	123 255	575 731	6 127 118	6%
Structures PA	791 619	2 793 311		2 987 954	1 413 396	1 694 463	425 805	10 106 548	11%
Aide aux aidants	94 030	55 717	516			191 217	20 635	362 116	0%
BENEVOLAT PRIORITAIRE		763 407			1 337 370		83 355	2 184 132	2%
TOTAL	12 733 380	10 452 775	24 423	3 474 365	12 110 053	2 163 291	3 008 490	43 966 777	46%

Répartition des dépenses d'action sociale prioritaires et non prioritaires en pourcentage de la dotation sociale

Les orientations prioritaires représentent 46 % de la dotation sociale Agirc 2006



5.1 La prévention de la perte de l'autonomie

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles	1 266 366	1,32%
Bilan de prévention	344 842	
Action info/formation	526 191	
Préparation retraite	395 333	
Financement collectif	2 738 080	2,86%
Centre prévention	1 514 828	
Action info/formation	614 944	
Prépa retraite	539 002	
Recherche/innovation	69 306	
Actions mutualisées		
Actions de service	4 157 251	4,34%
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées		
Autres charges de personnel et de fonctionnement	484 629	0,51%
Total	8 646 326	9,02%

La prévention en gérontologie concerne principalement le fonctionnement des centres de prévention, les actions de préparation à la retraite et les journées d'information sur la prévention. Ces dernières seront partiellement incluses dans les actions du réseau des comités régionaux à partir de 2008 et identifiées comme telles dans le rapport sur l'action sociale.

Les centres de prévention Agirc-Arrco

En 2006, un nouveau centre de prévention a été labellisé Agirc-Arrco : le centre de Valence (26). La labellisation a été rendue possible par l'adhésion du centre au cahier des charges commun Agirc-Arrco, précisant notamment que les institutions de retraite doivent être majoritaires au conseil d'administration d'un centre afin d'en assurer le contrôle. Un groupe de protection sociale a été désigné comme pilote du centre afin d'être l'interlocuteur privilégié entre le centre, les institutions adhérentes et les fédérations et apporter des compétences en matière de contrôle de gestion.

Il est à noter que le cahier des charges commun paru sous forme d'instruction en fin 2005 a permis de faciliter l'accès des centres à de nouvelles institutions qui ont décidé d'y adhérer. Cela permettra à un plus grand nombre de ressortissants de bénéficier des parcours de prévention. Il a permis également de clarifier les modalités de financement des centres et devrait permettre une harmonisation d'ici la fin 2008.

Le groupe Vauban-Humanis a confirmé sa volonté de créer un nouveau centre de prévention à Rouen en faisant appel à 4 autres groupes, cofondateurs : Ionis, Mederic, Mornay et Reunica-Bayard. Les instances de ces groupes ont donné leur accord fin 2006 et l'accord des fédérations sera sollicité au cours du premier trimestre 2007.

L'axe prioritaire de la prévention a très fortement augmenté en 2006, les dépenses sont passées de 5,7 M€ à **8,6 M€**, soit une hausse de **51 %**. **Ces dépenses constituent 9 % de la dotation sociale 2006.**

5.2 La préservation de l'autonomie au domicile

Le maintien à domicile

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles	3 430 029	3,58%
Aide domicile	1 103 450	
Chauffage	657 593	
Adaptation habitat	673 398	
Téléalarme	327 410	
Garde à dom/tierce personne/...	526 197	
Autres	141 981	
Financement collectif	471 850	0,49%
Aide domicile	326 555	
Téléalarme	86 619	
Garde à dom/tierce personne/...	7 500	
Autres	51 176	
Actions de service	1 526 284	1,59%
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées	123 255	0,13%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	575 731	0,60%
Total	6 127 148	6,39%

Au total ce domaine d'intervention pèse **6,1 M€** en 2006, il est en augmentation de **5,2 %** par rapport à 2005 et il correspond à **6,4 % de la dotation sociale**.

Le maintien du lien social

Dans les actions de maintien du lien social a été retenu un dispositif mutualisé entrant dans le champ prioritaire, celui du transport accompagné (ex « Chèque Domicile Liberté »).

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles	30 496	0,03%
Financement collectif	655 225	0,68%
Actions mutualisées CDL	23 907	0,02%
Actions de service	640 463	0,67%
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées	154 356	0,16%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	72 792	0,08%
Total	1 577 239	1,64%

Les dépenses dans le cadre du maintien du lien social sont constituées essentiellement de subventions versées à des organismes oeuvrant dans ce domaine et d'actions de service ECO pour conseiller et orienter les ressortissants.

En 2005, le transport accompagné commençait à se développer mais la traduction comptable n'était pas perceptible. En 2006, les dépenses de maintien du lien social mutualisées apparaissent pour un montant de **23 907 €**. A fin 2006, environ 20 départements sont engagés dans le dispositif du transport accompagné.

Couverture

De 11 départements couverts à la fin 2005, les 20 départements prévus sont couverts fin 2006.

Aspect qualitatif

L'ensemble des acteurs du dispositif est unanime pour affirmer tout l'intérêt de cette nouvelle prestation. L'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées par le biais de ce service est exprimée par tous et notamment par le personnel accompagnant.

L'attribution des « chèques » a, dans de nombreux cas, permis à des personnes de ressortir alors qu'elles n'avaient plus quitté leur domicile depuis plusieurs années.

La présence d'un tiers pour leurs sorties, loin d'être gênante à leurs yeux, est plutôt perçue comme réconfortante.

Par ailleurs, cette prestation permet de retrouver un sentiment de « liberté », de pouvoir refaire des projets, sans faire appel à son proche entourage, des activités que l'on a plaisir ou besoin de réaliser.

S'agissant des institutions AGIRC, il est constaté que la mise en place du dispositif a pour effet un retour en terme d'image très positif. L'action sociale des caisses de retraite complémentaire en ressort plus visible et revalorisée y compris au niveau des intervenants de terrain qui méconnaissaient, dans la plupart des cas, l'existence des interventions possibles.

Les institutions pilotes ont également souligné tout le travail de détection, d'orientation et de conseil qu'elles ont pu réaliser à partir de ce dispositif et notamment lors des échanges téléphoniques ou par courrier avec les retraités.

Nouveau nom

Il est envisagé de faire évoluer le nom du dispositif jusqu'à présent associé à celui de l'émetteur des titres utilisés, vers une « marque » spécifique à l'action menée par les régimes Agirc-Arrco. Le terme « Sortir Plus » déjà utilisé pour cette communication et identifié par les acteurs pourrait être envisagé.

L'aide aux aidants

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles	94 030	0,10%
Financement collectif	55 717	0,06%
Actions mutualisées Aide aux aidants	516	0,00%
Actions de service		
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées	191 217	0,20%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	20 635	0,02%
Total	362 116	0,38%

L'aide aux aidants est un axe prioritaire récent qui en 2006 a vu l'aboutissement des travaux proposant aux institutions un plan d'actions en faveur des aidants familiaux. Ce dernier a été diffusé par voie d'instruction (2006-94-DAS, 18/07/06).

En 2006, les dépenses enregistrées sont peu élevées. Les actions dans ce domaine sont nécessairement inter institutions pour être éligibles à un financement mutualisé. La saisine des fédérations pour des projets faisant appel à un financement mutualisé n'a été effective qu'au terme de l'année 2006 et ne se traduira dans les comptes qu'en 2007.

Il est à noter que les dépenses liées au financement des solutions de répit (accueil de jour ou hébergement temporaire) ont été, en 2006, comptabilisées avec les dépenses dans les structures collectives pour personnes âgées. Elles seront donc présentées au point suivant.

Plan d'actions en faveur des aidants familiaux

Les institutions sont encouragées, dans un souci d'accompagnement des aidants familiaux en quête de répit, de relais et de soutien de leur aide auprès de leur proche en perte d'autonomie :

- à développer les actions d'information et de prévention via l'organisation de conférences-débats, de sessions d'information et d'échanges, de groupes de paroles...,
- à s'engager dans une démarche prospective locale afin de promouvoir de nouveaux services et prestations pour les aidants familiaux à l'aide d'un cadre juridique pour formaliser tout partenariat,
- à renforcer leur politique d'investissement au sein de structures alternatives à l'hébergement permanent : structures d'accueil de jour et d'accueil temporaire pour lesquels de nouveaux outils d'évaluation ont été élaborés et intégrés à la procédure d'investissements des établissements sociaux (procédure EHPAD).

Un groupe de pilotage sera mis en place pour évaluer les actions mises en place.

5.3 L'accompagnement de la perte d'autonomie en établissement

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles Hébergement EHPAD Solution de répit/autres	791 619	0,83%
Hébergement EHPAD	405 304	
Solution de répit/autres	86 315	
Financement collectif	2 793 311	2,91%
Hébergement EHPAD	2 719 931	
Solution de répit/autres	73 380	
Actions mutualisées		
Actions de service	1 413 396	1,47%
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées	1 694 463	1,77%
Autres charges de personnel et de fonctionnement	425 805	0,44%
Investissement structures : droits réservataires PA	2 987 954	3,12%
Total	10 106 548	10,54%

Les orientations prioritaires incitent les institutions à réactiver une politique d'investissement en droits réservataires, en renouvelant les droits arrivant à échéance et en souscrivant de nouvelles réservations avec l'objectif d'atteindre 400 nouveaux lits par an.

En 2006, cet objectif est loin d'être atteint car seulement 131 nouveaux lits ont été réservés dans des EHPAD pour 12 droits réservataires arrivant à échéance cette même année, soit une croissance de **119 nouveaux droits réservataires**.

Le montant des dépenses est de **10,1 M€ en 2006**, il ne prend pas en compte le montant des prêts de 1,1 M€ accordés pour le financement des droits réservataires qui ne s'analyse pas au regard de la dotation sociale mais des réserves (analyse bilancielle) mais prend en compte les aides financières allouées aux personnes ou aux associations pour trouver des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour ou accueil temporaire). En effet, l'aide aux aidants touche à la fois au domicile et à l'accueil en structures.

Le nouveau dispositif de suivi mutualisé des établissements bénéficiant de nombreux droits réservataires

En avril 2006, un nouveau dispositif de suivi des établissements a vu le jour.

Il concerne les établissements dans lesquels les réservations des institutions Agirc et Arrco ont atteint 30 lits ou 30 % de la capacité totale.

Il consiste en un suivi assuré par au moins 2 et maximum 3 groupes de protection sociale par établissement. Ces groupes sont appelés groupe référent et assesseur. Ils assurent la mission de suivi pour le compte de toutes les institutions réservataires, devenant ainsi les interlocuteurs privilégiés de la structure.

Afin d'assurer cette mission, ils ont à leur disposition des outils communs (document de synthèse et compte rendu) qui seront disponibles sur la Base de données sociales après la visite de l'établissement.

En 2006, des formations ont été assurées aux collaborateurs afin de les familiariser à ce nouveau dispositif.

Le suivi porte sur 155 établissements existants.

En 2006, **52 établissements** sont entrés dans le cadre de la procédure EHPAD (Agirc-Arrco), conduisant à une validation par les fédérations de dossiers étudiés sur le terrain par des collaborateurs des institutions nommés instructeurs. Dans toutes les régions, sauf l'Auvergne, des dossiers ont été validés et portés à la connaissance des autres institutions grâce à la base EHPAD sur lotus Notes. Les 2 régions dans lesquelles le plus grand nombre de structures a été proposé sont l'Ile de France, 7 établissements et Rhône Alpes, 8 établissements.

En 2006, **14 établissements** sur les 52 financés par les institutions entreront dans le cadre d'un suivi mutualisé, c'est-à-dire 26 % des structures entrant dans le champ de la procédure EHPAD.

5.4 Le parc médico social propriété des institutions

Le parc des établissements propriétés des institutions regroupe 68 établissements et 6 800 lits sur toute la France. Dans la grande majorité des cas et sur recommandation de la fédération, la propriété n'est pas détenue directement par les institutions mais par des organismes distincts juridiquement, SCI, SARL etc...

Aussi, cela se traduit dans les comptes du fonds social des institutions par la détention de titres de participation (actif financier) et des produits et des charges sur ces titres.

Les subventions accordées aux propriétés sur le fonds social apparaissent dans les financements collectifs à la rubrique « Hébergement permanent en EHPAD ». En 2006, le montant accordé était de **2,7 M€**.

Le parc médico social propriété

2006 a été l'année de l'aboutissement d'une vaste étude du parc médico social et sanitaire détenu en propriété par les institutions Agirc et Arrco. Cette étude a consisté à croiser différents regards portés sur ce parc de 68 établissements (6 800 lits) afin d'en analyser le potentiel présent et futur :

- Une mission d'étude sur dossiers a été confiée à un cabinet d'audit externe. Cette mission a été complétée par la visite de 14 établissements.
- Un groupe de travail réunissant 13 directions d'action sociale a émis des préconisations.
- Une analyse a été réalisée par la direction de l'action sociale des fédérations, basée sur l'inventaire qualitatif exhaustif de l'existant.

Le croisement de ces contributions a conduit aux préconisations suivantes :

- la **différenciation qualitative du parc** Agirc-Arrco : véritable identifiant commun à terme de l'ensemble des structures, cette excellence qualitative s'exprimera au travers de la qualité d'accompagnement des résidents, de la sécurité des bâtis et de leur adaptation aux déficits sensoriels, mais aussi de la démarche permanente de formation et de bienveillance des personnels au bénéfice des résidents,
- la **dynamique d'intégration dans les filières gérontologiques** : recherche de synergies et de complémentarité entre les structures et valorisation dans le maillage gérontologique local,
- la **structuration professionnalisée du parc** : pour concilier l'exigence de professionnalisme accru, la nécessité d'indicateurs de suivi préventifs et prospectifs tout en préservant les diversités.

En septembre 2006, cette contribution à la réflexion sur la structuration d'un plan stratégique médico social a été soumise au comité de pilotage de l'accord de 2003 qui a autorisé la poursuite des travaux en renvoyant vers les commissions sociales de l'Agirc et de l'Arrco, l'étude d'une déclinaison opérationnelle de ces propositions.

5.5 L'accompagnement du handicap

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles	887 174	0,93%
Autonomie et vacances	882 424	
Structures accueil	4 750	
Financement collectif	238 889	0,25%
Autonomie et vacances	84 547	
Structures accueil	154 342	
Actions mutualisées		
Actions de service	620 881	0,65%
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées		
Autres charges de personnel et de fonctionnement	141 712	0,15%
Investissement structures : droits réservataires handicap	486 411	0,51%
Total	2 375 066	2,48%

Après une période de forte baisse, les dépenses en faveur de l'accompagnement du handicap ont considérablement augmenté en 2006 passant de 1,9 M€ à **2,4 M€**, soit une **progression de 26,3 %**.

5.6 Le soutien aux personnes en difficultés ou en rupture sociale

Thème	Montants 2006	% dotation sociale
Aides individuelles	6 233 666	6,50%
Chômage	2 607 397	
Autres	3 626 269	
Financement collectif	2 736 296	2,85%
Chômage	2 671 748	
Autres	64 548	
Actions mutualisées		
Actions de service	2 414 408	2,52%
Charges personnel et fonctionnement actions mutualisées		
Autres charges de personnel et de fonctionnement	1 203 832	1,26%
Total	12 588 202	13,13%

Ce thème regroupe les actions en faveur des personnes en situation de rupture sociale : chômage, veuvage, urgence sociale, problème de logement etc...

Cet axe n'était pas étudié en tant que tel précédemment donc les comparaisons ne sont pas pertinentes. Toutefois, en 2006, il est à noter que les institutions y consacrent **12,6 M€** soit **13%** de leur dotation sociale. L'effort principal porte sur les aides individuelles, 6,2 M€ soit 50 % et l'accompagnement des personnes en difficultés, par les actions de service, 2,4 M€ soit 19 %, est un poste également important.

Par ailleurs, comme mentionné dans le tableau sur les aides individuelles vu au point 3.1, il apparaît que plus de la majorité des aides individuelles, soit **58 %**, sont accordées en faveur des cotisants, donc principalement pour des cadres en situation de chômage.



Conclusion

Conclusion

En 2006, une forte progression des dépenses dans les domaines considérés comme prioritaires peut être notée, puisqu'elles atteignent 46 % de la dotation contre 41 % en 2005.

La prévention engérontologie en est l'illustration puisque les dépenses dans ce domaine ont augmenté de 51 %.

Comme indiqué précédemment, la progression peut s'expliquer par un effet conjugué :

- 1) un effort important des institutions pour recentrer leur action sociale vers les axes prioritaires définis par les instances de l'Agirc.
- 2) un nouveau reporting permettant de mieux faire ressortir les actions prioritaires parmi les dépenses d'action sociale des institutions,

Cette analyse est transposable aux autres domaines prioritaires sur les différentes formes d'aides :

- Les financements collectifs sont en progression de 16,5 % et 87 % sont dans le champ prioritaire.
- Les aides financières individuelles constituent le plus gros poste de dépenses de l'action sociale et seules 34 % des aides individuelles versées entrent dans le domaine prioritaire. Les bourses scolaires représentent 84 % de ces aides mais une baisse est constatée en 2006 de 9 % par rapport à 2005.
- En 2006, de nouvelles actions mutualisées se sont développées. La plus importante d'entre elles concerne le transport accompagné (ex Chèque Domicile Liberté) qui connaît un réel succès auprès des allocataires, mais ne se traduit pas de manière significative dans les comptes Agirc puisque 90 % est pris en charge par les institutions Arrco. L'année 2007 devraient voire une évolution dans ce domaine.
- Le personnel en ETP répondant à la mission ECO et se traduisant dans le reporting par les actions de service constitue 34,6 % du personnel de l'action sociale.

Les disponibilités à long terme augmentent pour atteindre 13,94 mois de charges, compte tenu du résultat excédentaire lié principalement aux résultats d'exploitation et financier.

Ce nouveau reporting utilisé pour la première fois par les institutions, a permis une meilleure restitution des informations dans les domaines de l'action sociale et notamment les champs prioritaires. Il sera probablement encore plus concluant pour l'étude de l'utilisation du fonds social 2007. Alors, des comparaisons à périmètre constant pourront être proposées, afin de mieux apprécier les efforts engagés par les institutions.

Au-delà des efforts appréciés d'un point de vue quantitatif, la démarche qualitative engagée dans le domaine de l'action sociale s'est renforcée :

- Actions de proximité,
- Maintien du lien social,
- Réponses individualisées ou orientations adaptées.

L'année 2006 a été une année charnière, reste pour 2007 à le confirmer.

Annexes

Annexe 1 : Compte de résultat du fonds social 2006

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits de gestion courante		
DOTATIONS	95 898 653	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 082 254	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	853 593	
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	1 008 641	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	98 843 141	
Interventions sociales	49 882 572	
Charges de gestion courante	40 015 628	
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE	32 537 723	
SERVICES EXTERIEURS	2 071 781	
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	65 831	
CHARGES DE PERSONNEL	26 671	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	5 129 843	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	237 121	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	89 898 200	
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 944 941	
Produits financiers	30 244 829	
Charges financières	10 339 175	
RESULTAT FINANCIER	19 905 654	
Produits exceptionnels	5 890 363	
Charges exceptionnelles	6 910 638	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 020 275	
IMPÔTS SUR LES REVENUS	167 204	
RESULTAT DE L'EXERCICE	27 663 116	

Impôts sur les revenus : liés aux structures fiscalisées (SCI, SARL...).

Annexe 2 : Bilan du fonds social 2006

Bilan Actif

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 965 344	
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	53 962 578	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 448 366	
- AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	3 967 600	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	313 353 089	
- DEPRECIATIONS	25 795 575	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	291 041 046	
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT	145 990 411	
- DEPRECIATIONS	244 264	
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT		
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	145 746 147	
AUTRES CREANCES	5 486 395	
- DEPRECIATIONS	424 800	
DISPONIBILITES	53 904 379	
- DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	58 965 974	
COMPTES DE REGULARISATION	5 094 097	
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	5 094 097	
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	818 303	
TOTAL ACTIF	501 665 567	

Bilan Passif

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESERVE	387 002 419	
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Excédent	27 663 116	
Déficit		
TOTAL RESERVES	414 665 535	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 690	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	414 671 225	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 956 492	
TOTAL PROVISIONS	5 956 492	
DETTES FINANCIERES	48 539 831	
AUTRES DETTES	26 393 997	
TOTAL DETTES	74 933 828	
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 446	
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 446	
COMPTES DE LIAISON ENTRE FONDS	6 095 576	
TOTAL PASSIF	501 665 567	

Annexe 3 : Compte de résultat de la fédération 2006

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits de gestion courante		
DOTATIONS		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		
Interventions sociales		
ACTIONS MUTUALISEES		
AIDES INDIVIDUELLES		
INTERVENTIONS COLLECTIVES		
Charges de gestion courante		
SOUS TRAITANCE INTRA-GROUPE		
SERVICES EXTERIEURS		
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
CHARGES DE PERSONNEL		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		
RESULTAT D'EXPLOITATION		
Produits financiers	11 043	
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	11 043	
Produits exceptionnels	3 567 060	
Charges exceptionnelles	9 967	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 557 093	
IMPÔTS SUR LES REVENUS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 568 136	

Annexe 4 : Bilan de la fédération 2006

Bilan Actif

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		
TITRES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS	2 440 718	
AUTRES CREANCES DE L'ACTIVITE DE PLACEMENT - DEPRECIATIONS		
TOTAL ACTIVITE DE PLACEMENT	2 440 718	
AUTRES CREANCES - DEPRECIATIONS	1 137 218	
DISPONIBILITES - DEPRECIATIONS	167	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 137 385	
COMPTE DE REGULARISATION		
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION		
COMPTE DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL ACTIF	3 578 103	

Bilan Passif

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESERVE		
RESULTAT DE L'EXERCICE Excédent	3 568 136	
Déficit		
TOTAL RESERVES	3 568 136	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 568 136	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
AUTRES DETTES	9 967	
TOTAL DETTES	9 967	
AUTRES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
COMPTE DE LIAISON ENTRE FONDS		
TOTAL PASSIF	3 578 103	



